

Conseil Municipal

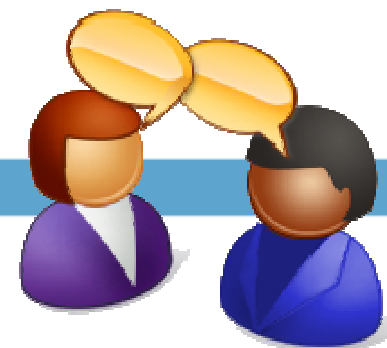
- 29 septembre 2011 -

Rapport de présentation



63/11 Débat projet de Métropole

Rapporteur : Monsieur le Maire



Le « **Projet Métropolitain** », présenté dans sa version non encore définitive, sera soumis au vote du Conseil Communautaire au début du mois de novembre.

> Débat sur la base du document de travail intitulé **Projet Métropolitain** (version 4).



64/11 Fixation du coefficient de la taxe communale sur l'électricité

Rapporteur : Philippe RIBOT

La commune prélevait, jusqu'à l'année 2010, une taxe sur les fournitures d'électricité au taux de 8 %. La nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué un **nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité créant une taxe locale sur la consommation finale d'électricité**, qui se substitue à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité.



Tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité :

- 0.75 €/MWh pour les consommations non professionnelles, ainsi que pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVa ;
- 0.25€/MWh pour les consommations professionnelles sous une puissance souscrite supérieure à 36kVA et égale ou inférieure à 250kVA.

Compte-tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal doit donc :

- 1) fixer avant le 1er octobre 2011, le coefficient multiplicateur de la taxe qu'il percevra à compter de 2012 ;
- 2) préciser, en application des dispositions prévues à l'article L.2333-4 du CGCT, les modalités d'actualisation de ce coefficient à partir de 2012, lorsque sa valeur est égale au maximum autorisé par la loi, soit 8.

• Proposition :

- **Fixer à 8 le coefficient multiplicateur appliqué aux deux tarifs de référence** de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité mentionnés à l'article L.3333-3 du code général des collectivités.



65/11 Appel d'offres ouvert n° 2011-27 – Exploitation et maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux

Rapporteur : Philippe RIBOT

- **Proposition :**

- **Attribuer à la Société G.TEC. Agence Aquitaine**, sise, Z.A. Les Pins verts, 16 allée de Migelane, 33650 SAUCATS, le marché passé après appel d'offres ouvert concernant les **prestations d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux**. Ce marché sera conclu pour une période de 1 an reconductible 3 fois.

- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer avec cette entreprise le marché correspondant et tous les documents s'y reportant.



66/11 Convention entre les villes d'Eysines et du Haillan concernant l'aire intercommunale des gens du voyage

Rapporteur : Marie-Christine BERNEDE

Les communes du Haillan et d'Eysines ont construit une **aire de passage intercommunale de 12 emplacements** dans le cadre d'une convention de partenariat. L'air a fonctionné dans le cadre d'une **délégation de service public** et ce mode de gestion a donné satisfaction aux deux communes. Le contrat d'affermage concerné et qui encadrait cette délégation est arrivé à son terme. Pour préparer la prochaine phase de la gestion de cette aire, il convient de **réactualiser** cette convention.



- **Proposition :**
 - **Résilier la convention du 18 octobre 2002**
 - Autoriser Monsieur le Maire à **signer la convention**, entre les villes du Haillan et d'Eysines.

67/11 Choix de gestion pour l'aire intercommunale des gens du voyage

Rapporteur : Marie-Christine BERNEDE

• Proposition :

- Décider du principe de **déléguer la gestion de l'aire intercommunale des gens du voyage dans le cadre d'un contrat d'affermage**
- Mettre en œuvre la procédure de **délégation de services publics** définie aux articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Autoriser Monsieur le Maire à **rédiger le cahier des charges** relatif à la consultation des candidats délégataires et à procéder aux **obligations de publicité réglementaires**.
- **Désigner les cinq membres de la commission spéciale** prévue à l'article L 1411-5 du CGCT composée à la représentation proportionnelle par les élus municipaux suivants :

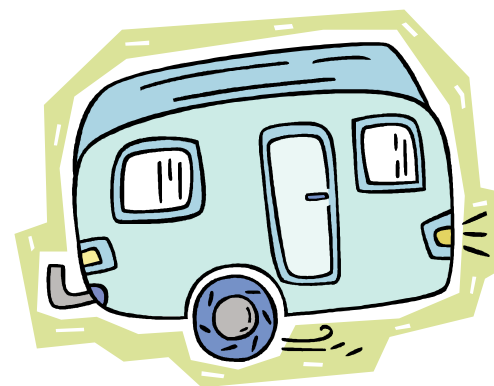
Président : Le Maire

Membres titulaires

- M-C. BERNEDE
- J-C. CONTE
- J-R. LAFAURIE
- R. DULOUT
- P. CHAIGNE

Membres suppléants

- A. MARCEL
- P. ROUZE
- M. DUPOUY
-
- M. HERVO



68/11 Désignation des représentants de la ville au sein du Conseil d'Administration du CCAS

Rapporteur : Marie-Christine BERNEDE



- **Proposition :**
 - **Fixer à 8 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS** dont 4 élus du Conseil Municipal.
 - Annuler la délibération n° 51/08 du 27/06/2008
 - **Elire les 4 élus suivants** comme nouveaux représentants de la ville :
 - MC. BERNEDE
 - M. DUPOUY
 - E. VASQUEZ
 - J. FOURCAUD
 - Rappeler que **le Maire est le Président de droit du CCAS**, et que le **Conseil d'administration désignera en son sein le vice-président.**

69/11 Signature de la charte de la diversité locale

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC



Les 6 engagements de la carte :

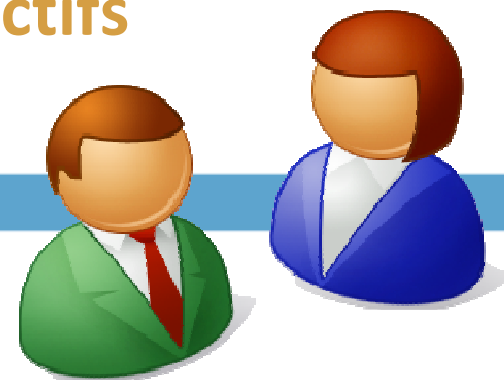
- 1/ **Sensibiliser et former** les élus et les agents impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.
- 2/ **Respecter et promouvoir** l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des agents.
- 3/ **Chercher à refléter la diversité de la société française** et notamment sa diversité culturelle et ethnique dans l'effectif des agents de la commune, aux différents niveaux de qualification.
- 4/ **Communiquer** auprès de l'ensemble des agents **l'engagement de la collectivité en faveur de la non-discrimination et de la diversité**, et informer sur les résultats pratiques de cet engagement.
- 5/ Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité un **objet de dialogue avec les représentants des personnels**.
- 6/ **Etablir un bilan annuel** de l'engagement de non-discrimination et de diversité : actions mises en œuvre, pratiques et résultats.

- **Proposition :**
 - **Signer la Charte de la Diversité Locale**
 - **S'engager à mettre en œuvre les actions nécessaires au respect de cette charte, avec le soutien du PLIE Technowest.**



70/11 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC



- **Proposition :**

- Décider :

- > **la création des postes suivants à compter du 1er octobre 2011**

- Adjoint technique principal 2ème classe à temps complet : 5 postes
- Adjoint administratif 1ère classe à temps complet : 2 postes
- Assistant qualifié du patrimoine et des bibliothèques hors classe à temps complet : 1 poste

- > **la création des postes suivants à compter du 1er novembre 2011**

- Adjoint technique principal 2ème classe à temps complet : 2 postes

- > **la suppression des postes suivants à compter du 1er octobre 2011**

- Adjoint technique 1ère classe à temps complet : 5 postes
- Adjoint administratif 2ème classe à temps complet : 2 postes
- Assistant qualifié du patrimoine et des bibliothèques 1ère classe à temps complet : 1 poste

- > **la suppression des postes suivants à compter du 1er novembre 2011**

- Adjoint technique 2ème classe à temps complet : 2 postes

- Préciser que la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice en cours.



71/11 Débat d'orientations du projet d'aménagement et de développement durable du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Bernard LACOSTE

Le **PLU** est un document à la fois stratégique et réglementaire élaboré à l'initiative et sous l'autorité de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Cet **outil de planification** porte sur la totalité du territoire communautaire à savoir les **vingt-sept communes** membres. Il présente le **projet urbain** sous toutes ses composantes et organise les conditions de sa mise en œuvre.

Afin de nourrir ce débat, il est procédé à une présentation visant à rappeler les grands objectifs et à proposer un certain nombre d'orientations pour la mise en œuvre de la **métropole des cinq sens (solidaire, stimulante, sobre, sensible et singulière)** et les moyens de **construire la ville autrement pour y vivre durablement**.

Les éléments de ce débat serviront non seulement à préciser les principales options concernant le **développement de l'agglomération et des différents territoires** qui la composent, mais également à guider les travaux des différents ateliers de coproduction du PLU 3.



72/11 Création d'une Société Publique Locale (SPL)

Rapporteur : Bernard LACOSTE



- **Proposition :**

- Décider de la **création d'une société publique locale** dénommée **SPL BORDEAUX AEROPARC** dont l'objet social est le suivant : **réaliser pour le compte de ses collectivités actionnaires des opérations d'aménagement, de construction et d'exploitation immobilière.**
- Procéder à **l'adoption des statuts de la société** d'un **capital de 500 000 €**, qui sera libéré en deux fois et dans lequel la participation de la commune est fixée à 41 000 €.
- Designier Monsieur **Bernard LABISTE**, Maire, comme son **représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires.**
- Designier Monsieur Bernard LABISTE, Maire, comme **mandataire représentant la commune au conseil d'administration de la société.**
- Décider de **souscrire 410 actions de 100 € chacune** correspondant à la somme de 41 000 €
- Autoriser les mandataires ci-dessus à **se prononcer sur la dissociation ou l'association des fonctions de président et de directeur général de la société.**
- Autoriser Monsieur le Maire, représentant de la commune au conseil d'administration, à **exercer le cas échéant les fonctions de Président du Conseil d'Administration.**
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la présente délibération.



73/11 à 80/11 Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la CUB

Rapporteur : Bernard LACOSTE

- 73/11 – Bordeaux – **Restructuration du central téléphonique rue Louis Liard**
- 74/11 – Bordeaux – **EPHAD Villa**
- 75/11 – Bordeaux – **Synagogue de Bordeaux**
- 76/11 – Bordeaux – **Restructuration îlot Paul Louis**
- 77/11 – Bordeaux – **Projet de cité municipale**
- 78/11 – Villenave d'Ornon – **Projet de pôle d'équipements Leysotte-Picqué**
- 79/11 – Bouliac – **Opération d'habitat quartier des Hirondelles**
- 80/11 – Bouliac – **Opération d'habitat secteur Belle Etoile**



81/11 Accompagnement à la labellisation écolo crèche

Rapporteur : Evelyne MENVEILLE



Dans le cadre de la **démarche Agenda 21**, la ville souhaite développer une **action innovante** auprès des trois établissements d'accueil de la petite enfance. Avec l'appui des équipes municipales fortement motivées, les trois structures visent la **labellisation Ecolo crèche®**.

Il s'agit d'une **démarche de qualité environnementale**, qui permet la mise en place de **nouvelles habitudes de consommation** et de **nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement**.

Cette action se veut également fortement moteur dans l'évolution du comportement des familles et valorisante pour l'implication des agents municipaux. **La labellisation des crèches haillanaises pourrait constituer une expérience pilote en Gironde.**



Dans le cadre de l'appel d'offre réalisé en août, **l'Atelier Méditerranéen de l'Environnement** est le prestataire retenu pour **l'accompagnement sur deux ans** que nécessite cette labellisation.

- **Proposition :**

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la **convention avec l'Atelier Méditerranéen de l'Environnement**, qui fixe les modalités de l'accompagnement en vue de la **labellisation Ecolo Crèche®**.

